

DEMARCHE MANCHE INCLUSIVE

JOURNAL DE BORD

3ème édition – juin 2021

Avant-propos

Ce journal de bord est un lien d'information trimestriel vers les membres des groupes de travail Manche inclusive. Ils pourront ainsi être tenus informés de l'avancée des actions validées par le comité de pilotage du 21 octobre 2019 et mesurer le chemin parcouru ensemble pour rendre notre environnement, nos dispositifs, notre département plus inclusif(s).

La ligne éditoriale est également axée sur la découverte de projets inclusifs réalisés ou en cours de réalisation dans notre département ou ailleurs par d'autres acteurs.

La démarche inclusive que nous menons ensemble s'appuie sur les fiches-actions validées en comité de pilotage et sur les interpellations d'acteurs institutionnels ou non qui souhaitent participer, là où ils agissent, pour rendre la Manche plus inclusive. De nouvelles actions émergent tout en restant en lien avec les thématiques du Territoire 100% inclusif.

Ce journal de bord est aussi l'occasion de mettre en avant les nouveaux projets qui se sont construits en dehors des fiches-actions.

Bonne lecture.

Axe 1 : pouvoir accéder à ses droits plus facilement

Des Maisons de services au public inclusives

Etat d'avancement :

Conseillers numériques : rapprocher le numérique du quotidien de tous les Français



Dans le cadre du plan de relance, l'Etat subventionne le recrutement de 4000 conseillers numériques pour aider les Français à utiliser les outils numériques.

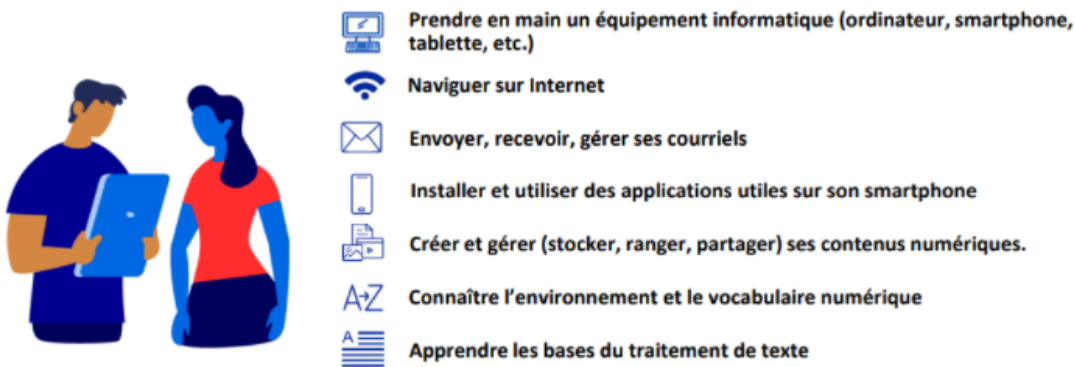
Trente conseillers vont couvrir le territoire de la Manche, dont dix recrutés par le Département et arrivés début juin. Ils sont présents dans chaque centre médico-social et un à la bibliothèque départementale.

Suite à leur prise de poste, ils suivent depuis le 14 juin une formation financée par l'Etat pour se préparer à leurs missions.

Leurs missions ? Accompagner les habitants dans leurs démarches, mais aussi donner envie d'aller vers les outils numériques. Il s'agit de lever des freins, d'aller au-devant de l'utilisateur pour faciliter les premiers pas.

Ces Conseillers Numériques sont plutôt positionnés sur les premiers niveaux de l'accompagnement, en complémentarité avec le réseau des Espaces Publics Numériques (EPN) - 50 EPN sur la Manche-, impliqués dans l'accessibilité numérique mais assurant aussi la promotion des usages innovants et plus avancés, par exemple fabrication numérique (réalisation de vidéos, création d'albums photos) ou codage (création site web).

Le conseiller numérique aide prioritairement l'utilisateur à



Axe 2 : être accueilli et soutenu dans son parcours de la crèche à l'université

Soutenir la communauté éducative en mobilisant l'expertise des professionnels du médico-social & Démarche « pour une école accessible à tous »

Etat d'avancement :

Les pilotes de cet axe, à savoir les services de l'Education nationale et ceux de l'Agence régionale de Santé nous proposeront un retour sur leurs travaux ultérieurement.

Axe 3 : accéder et rester dans l'emploi

Création d'un pôle de coopération des acteurs de l'insertion et de l'emploi

Etat d'avancement :

Le 11 juin 2021 le Codir du Pôle de Coopération pour l'emploi du Sud Manche et Pays Virois (PCPE) a eu lieu.

Ce dernier a permis aux structures du champs médico-social, service public de l'emploi et de l'insertion par l'activité d'asseoir leur volonté de travailler en pôle, de mettre à disposition certaines de leurs ressources humaines et/ou techniques dans l'accompagnement de leur public.

Le PRITH Normandie, l'association Aramis, ainsi que le Département sont des appuis techniques dans cette démarche de pôle.

Le Codir a proposé de réaliser des visioconférences sur chaque structure composant le pôle. Ce dernier a dressé une trame commune des éléments devant y être abordés.

La première visioconférence aura lieu à la rentrée 2021. L'ensemble des visioconférences seront enregistrées et hébergées sur le site : <https://crrhp-aramis.fr/> avec un renvoi sur la chaîne YouTube de l'association. Pour (re)visionner et pérenniser l'information.

La finalité de ces visioconférences est de permettre aux structures de mieux se connaître et de préparer la journée d'interconnaissance en présentiel. Date non retenue à ce jour.

OPEN BADGES – reconnaissance des compétences

Etat d'avancement :

Dans le numéro de mars 2021 l'open badge a été présenté : son rôle, son déploiement, son fonctionnement, les acteurs, etc., quant au Département il était sur le point de finaliser sa plateforme d'open badge factory ainsi qu'une réflexion pour élargir le public (demandeur d'emploi) bénéficiant des badges.

Le Département a instauré des badges pour les élèves et étudiants (de la 3ème au master en passant par la formation professionnelle) réalisant un stage dans la collectivité. Le badge permet pour le stagiaire, d'une part, de mettre en valeur les connaissances et compétences acquises et d'autre part, d'insérer dans le badge, ses travaux réalisés.

Par exemple la Direction de l'Insertion et de l'Emploi (DIE) a accueilli une étudiante préparant un diplôme d'Etat de Conseillère Economique et Sociale (CESF). Sa mission de stage a été de réaliser le bilan de l'action : Manche ActivParrainage. Concrètement, la stagiaire a pu télécharger le badge qui certifie qu'elle a effectué un stage au sein du Département. L'obtention du badge ne peut se faire qu'à condition que les critères d'obtention soient validés – posture professionnelle adéquate ; discrétion professionnelle ; savoir chercher l'information si je ne l'ai pas ; etc., (l'administrateur de la plateforme d'open badge factory valide et attribue le ou les badges en version PDF et numériques voire même de manière matérialisée).

Par ailleurs, cette étudiante, pourra apposer le badge sur son CV et un futur recruteur pourra visualiser les documents (en cliquant sur le badge) qui ont été déposés, c'est le même principe qu'un portefeuille.

Pour obtenir un badge il faut créer son passeport sur la plateforme : « Open Badge Passeport », avoir une adresse mail et valider les critères d'obtention.

De plus, chaque personne peut se faire « endosser » : c'est-à-dire que la personne peut être recommandée auprès d'autres structures (même principe que LinkedIn). L'endossement permet de valider, de reconnaître l'attitude, la connaissance ou la compétence d'une personne.

Pour plus d'informations sur l'Open Badge vous pouvez contacter Madame Olivia Rotelli à l'adresse mail suivante : olivia.rotelli@manche.fr

Axe 4 : Bien vivre chez soi

Agir contre l'isolement et créer un environnement soutenant

Etat d'avancement :

Une plateforme en phase expérimentale : AMMY

La plateforme numérique AMMY totalement gratuit pour l'utilisateur est un « réseau social éthique et solidaire pour lutter contre l'isolement des seniors et favoriser l'e-inclusion ». Elle est développée par la société Environnement Mobil. Cette dernière ayant répondu à l'appel à projet lancé par la Conférence des financeurs en 2020.

Cette application pensée pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et également tous les organismes ou associations travaillant de près ou de loin sur le bien vieillir et le handicap, offre des fonctionnalités de communication comme : la messagerie, des visios, des retransmissions d'ateliers, le partage de documents ou encore le partage de services simples (co-voiturage, récupération de courses etc.).

Prochainement, les personnes en perte d'autonomie du Département de la Manche seront invitées à rejoindre cette communauté numérique. Cette plateforme est en phase expérimentale dans le sud du Département, relayée par le Centre Local d'Information et

de Coordination (CLIC) de Granville Terre et Mer. Bientôt, elle sera présente dans le nord du Département, avec le relai du Clic Cotentin Est.

Axe 5 : être acteur dans la cité

Elargir le périmètre de compétences des commissions communales d'accessibilité

Etat d'avancement :

Pour rappel la ville de Saint-Lô s'engage aujourd'hui dans une démarche inclusive en créant une Commission Communale pour l'Accessibilité Universelle (CCAU). Cette instance consultative permet d'améliorer l'accessibilité à tout, pour tous, de la ville.

L'opérationnalité de cette commission se décline à travers ces quatre groupes de travail. Ils ont commencé fin mai avec une quinzaine de personnes par groupe. Ils sont composés d'habitants de Saint-Lô, de représentants d'associations ou d'organismes, de représentants institutionnels mais également d'élus et d'agents de la Ville.

Les thématiques sont les suivantes :

- L'accessibilité du centre-ville
- L'accessibilité de la partie Est
- Recensements des logements accessibles de la commune
- L'accessibilité aux services et à l'information

Les membres des groupes vont effectuer des visites de terrain, apporter leurs connaissances et leurs expertises. Ils pourront donner des conseils et faire des propositions d'améliorations. Leurs contributions permettront d'alimenter et orienter les projets et travaux de mise en accessibilité de la ville.

Les prochaines rencontres du groupe sont programmées fin juin. Il est prévu pour les groupes « Est », « Centre-Ville » et « Logement » de réaliser cette deuxième rencontre sur le terrain. Le groupe « Centre-Ville » proposera notamment deux parcours en centre-ville permettant de relever les problèmes liés à l'accessibilité du territoire (ex : obstacle dans la rue, trottoir trop haut, passage piéton dangereux...).

Le groupe « Est » proposera une visite du site « La Chapelle de la Madeleine » pour permettre aux membres du groupe d'avoir un regard lié à l'accessibilité concernant les travaux qui vont être entrepris sur le site. La participation des membres du groupe permettra d'apporter toutes les recommandations nécessaires à rendre ce lieu le plus accessible possible (signalétique, déplacements, mobilité, mobiliers...).

Le groupe « Logement », quant à lui, ira visiter un logement neuf accessible afin que tous les membres du groupe aient une définition commune. Par la suite, celui-ci effectuera le recensement des logements accessibles de la ville.

L'ensemble des travaux de ces groupes alimentera le rapport annuel que doit réaliser la commission.

Adapter les méthodes et outils d'animation des rencontres ou réunions

Etat d'avancement :

En 2019, le groupe de travail « être acteur dans la cité » a fait remonter la nécessité de faire participer les personnes concernées pour échanger sur leurs besoins et leurs attentes.

Bien qu'il y ait des tiers qui peuvent être relai : aidant professionnel ou familial, ce n'est pas exactement le reflet de l'opinion de la personne concernée.

De ce constat, est né la proposition de réaliser un outil pour aider, accompagner, rassurer les animateurs de réunion à rendre les temps d'échange accessibles et compréhensibles par tous.

En 2020 une première version du guide : « pour des réunions participatives et accessibles à tous » a vu le jour. Après plusieurs retours de partenaires, de personnes elles-mêmes concernées, une deuxième version a pu être réalisée. Téléchargeable [ICI](#).

Prochainement le guide sera consultable et téléchargeable sur le site Manche.fr ou à l'adresse mail suivante : alexandra.dumas@manche.fr

Axe 6 : Pouvoir accéder aux soins

Favoriser l'éducation à la santé familiale

Etat d'avancement :

La situation sanitaire s'étant améliorée, le lancement du projet : éducation à la santé familiale va reprendre à la rentrée 2021.

Pour rappel c'est une action financée par la MSA et co-pilotée avec le Département. L'objectif est de rendre acteur les familles dans leur santé. Les aider à adopter les bons gestes face aux petits « bobos » du quotidien ou au contraire avoir la bonne réaction lors d'une urgence : crise d'asthme, « fausse route », arrêt respiratoire, etc.

Ce sont les professionnels de santé du territoire qui animeront ces formations pédagogiques. Cette action expérimentale s'effectuera sur le territoire de Granville.

L'étape actuelle est de constituer l'équipe pédagogique des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux).

Focus sur un projet inclusif :

Culture Cheval

Retour sur l'expérience de la classe de CE2 bénéficiaire de l'aide départementale et réalisant une séance le vendredi 21 mai au centre équestre du pôle hippique de Saint-Lô. Pour rappel 41 classes sont subventionnées par le Département, dont 4 écoles avec une classe ULIS et un IME.

Qu'est-ce qu'une ULIS ?

Les ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) permettent la scolarisation dans une école ordinaire d'un petit groupe d'élèves. Les élèves ULIS de l'école Samuel Beckett présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, troubles spécifiques du langage et des apprentissages et des troubles autistiques.

Valérie Brothelande est l'enseignante coordinatrice de la classe, elle est titulaire de la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive. Il lui revient, d'une part, de mettre en place des temps individuels pour chacun des élèves ULIS dans les autres classes de l'école, en veillant à ce que les élèves y reçoivent l'enseignement qui leur convient. Et elle doit, d'autre part, assurer l'enseignement lors des regroupements d'élèves.

Qu'est-ce qui a motivé la candidature de l'ULIS à l'appel à projets ?

Les deux enseignantes connaissent le milieu du cheval et ont toutes deux pratiqué l'équitation étant jeunes.

L'enseignante coordinatrice des élèves ULIS avait l'habitude de venir avec ses élèves au centre équestre du Val de Vire tenu par Delphine Lemieux. De plus, l'une de ses classes avait été bénéficiaire d'une subvention en 2014, lors de l'appel à projets lancé par le Comité Régional d'Equitation de Normandie à l'occasion des Jeux Equestres Mondiaux, et souhaitait retenter une expérience similaire.

L'école Samuel Beckett se situant dans le quartier du Val Saint-Jean, l'enseignante souhaite aller plus loin et proposer un cycle équitation complet à ses élèves l'année prochaine (10 à 12 séances en centre équestre) en sollicitant financièrement la ville de Saint-Lô via la politique visant les quartiers prioritaires.

Quel est le contenu des projets pédagogiques ?

Les élèves du dispositif ULIS sont répartis dans les deux classes CP-CE1 et CE2 concernées par les projets pédagogiques « Culture Cheval ». Le projet est basé sur six séances d'équitation au centre équestre du pôle hippique de Saint-Lô accompagnées d'une visite du haras national de Saint-Lô lors d'une compétition équestre pour en découvrir les coulisses, et d'une visite pédagogique de l'école de formation des métiers courses hippiques pour découvrir le monde du trot. En plus de ces sorties scolaires, les enseignantes ont élaboré notamment des ateliers à l'école de découverte du vocabulaire en lien avec le cheval.

Comment se déroulent les séances au centre équestre ?

Le responsable du centre équestre a construit avec les professeures un parcours sportif progressif et adapté aux élèves. Les élèves parviennent à pratiquer en autonomie et apprennent à diriger le poney, au pas, lors de la deuxième séance. Le passage à l'allure supérieure, le trot, peut être atteint dès la 4ème séance.

Le vendredi 21 mai, la classe de CE2 intégrant 5 élèves du dispositif ULIS en sont à leur 4ème séance. Dès leur arrivée, la vingtaine d'élèves préparent les poneys et sont répartis en trois groupes. Les enfants tournent sur 3 ateliers qui durent de 30 à 40 minutes chacun. Trois ateliers se déroulent durant cette matinée-là :

- Hippologie avec Julie, en formation animatrice équitation. Les enfants apprennent des notions autour de l'alimentation du cheval (fourrages, granulés, céréales..).
- Pony-Games géré par Marine, enseignante d'équitation, discipline qui consiste à pratiquer des jeux par équipe qui ont pour objectif d'apprendre des techniques équestres de manière ludique. Les enfants doivent effectuer un parcours le plus rapidement possible sans faire d'erreur de maniabilité. Les enfants développent leur équilibre et leur esprit d'équipe.
- Promenade avec Charlène également enseignante d'équitation, sur les chemins bordant le centre équestre. Les enfants évoluent ici en extérieur, et découvrent les réactions des animaux parfois différentes de celles d'un endroit clos comme un manège, ils dépassent leurs peurs, ce qui participe à développer une confiance en eux.

La pratique de l'équitation et plus généralement d'un sport, facilite les échanges entre les élèves, en particulier entre les élèves ULIS et les autres élèves. De plus il y a une grande hétérogénéité des milieux sociaux au sein de l'école Samuel Beckett, « les élèves n'ont aucune difficulté à accepter les différences » explique Valérie Brothelande.

Comment les élèves réagissent à l'immersion dans ce milieu qu'ils ne connaissent pas pour la plupart ?

Ils ont pour la grande majorité vaincu leur appréhension et semblent à l'aise. Certains souhaitent déjà s'inscrire au centre équestre en septembre.

L'enseignante coordinatrice ULIS a noté que l'un des élèves ayant des troubles du comportement, en particulier au sein de son unité familiale, se retrouve complètement apaisé par sa relation avec le cheval, « c'est le sport qui lui convient, il est attentif aux consignes » affirme Valérie Brothelande. L'enseignante souhaiterait qu'il puisse pratiquer au centre équestre du Picotin à Saint-Lô dans un but thérapeutique, ce centre faisant partie des 200 structures en France labellisées « Equi Handi Club », label garantissant un accueil et des activités adaptées aux personnes en situation de handicap moteur et mental.

Quels moyens sont mis en place pour démocratiser ce sport qui reste relativement coûteux ?

Au-delà de cette opération « culture cheval » lancée en direction des écoliers manchois, il existe depuis plusieurs années un dispositif spécifique, intitulé « les crinières solidaires » géré par le Comité Départemental d'équitation de La Manche et financé en partie par le Département. Il vise des familles en difficulté sociale et des personnes en situation de

handicap. Dans ce cadre, une centaine de dossiers par an sont accompagnés. Une année complète d'équitation revient à 200 euros par enfant, au lieu de 500 à 600 euros (tarifs moyens pratiqués par les centres équestres du Département). Pour en savoir plus : <https://cde50.ffe.com/page/racine/1568097665>



Classe de CE2 et dispositif ULIS de l'école Samuel Becket

Points divers inclusifs :

L'information numérique accessible pour tous

Le livre : *INTERNET, Pourquoi ? Comment ?* édition 2020 (74 pages), écrit par Isabelle de Groot permet de lutter contre la fracture numérique et d'accompagner les personnes autodéterminées dans leur autonomie.

En dehors de la difficulté ou la peur de manier l'outil numérique, il y a une peur pour certains de s'exposer à de potentiels dangers (« fake news », harcèlement, arnaque en ligne) alors que d'autres sont totalement inconscients et peuvent au contraire se montrer trop confiants.

Ce livre est une compilation d'informations accessibles à tous, simples, de manière facile à lire et à comprendre des ressources et conseils pour mieux appréhender la relation avec internet.

Ce guide aborde tant l'outil en lui-même que :

- les données personnelles et comment les protéger (piratage, cookies, virus cheval de Troie) ;
- les codes du savoir être sur les réseaux sociaux ;
- les aspects de la loi concernant le droit à l'image, le harcèlement, les gestions des données ;
- des conseils pour reconnaître les mails frauduleux, les arnaques en ligne, les faux amis ou faux amoureux etc.»

Parallèlement, Madame de Groot accompagne depuis 4 ans un groupe de personnes en situation de handicap autodéterminé, qui a créé un site internet accessible ayant pour vocation de vulgariser les informations et faciliter par la création de tutoriels l'accès aux démarches administratives en ligne.

Vous pouvez découvrir les tutoriels sur le site [Cap'acité](#).

Le vote pour tous

En janvier 2021 le Département avait organisé un point presse : « dans la Manche, je vote, tu votes, nous votons tous » ; au-delà des personnes sous tutelle qui depuis la loi du 23 mars 2019, peuvent jouir pleinement de leur citoyenneté, il s'agissait de faire un rappel général sur l'ouverture du vote à tous.

Pour l'occasion, le Président de l'UNAPEI et le Président de Nous Aussi s'étaient déplacés à cette conférence de presse pour présenter les différentes actions qu'ils menaient afin de rendre le vote accessible à tous et de manière plus générale du vivre ensemble.

Les élections départementales et régionales ont eu lieu le 20 et 27 juin 2021. Afin de mobiliser chacun d'entre nous à cet acte civique qu'est le vote, le Département s'est de nouveau engagé à accompagner l'exercice de ce droit.

Le Président a adressé aux acteurs de la démarche inclusive : structures médico-sociales, lieux d'accueil du public en situation de fragilité (centre médico-social, CLIC, Maison Départementale de l'Autonomie, etc.) accueillants familiaux et bureaux de vote, un courrier ainsi que [l'affiche « élections, mode d'emploi »](#) afin d'informer et d'accompagner l'ensemble des personnes dans cet acte citoyen.

« Replay » pour se former à l'accessibilité

Journée de sensibilisation à l'accessibilité (GAAD) :

Le pôle Design des services numériques de la Dinum (Direction Interministérielle du Numérique) a réalisé un webinaire autour d'une démonstration de démarche en ligne avec une synthèse vocale par une personne non-voyante. Visionnez le [replay](#)

Centre Régional de Ressources Handicap & Profession (CRRHP) :

L'association organise des temps de sensibilisation autour des différents types de handicap.

Vous pouvez (re)visionner la présentation autour de la :

- déficience intellectuelle
- déficience visuelle

En consultant le site : <https://crrhp-aramis.fr/>

N'hésitez pas à faire des retours à la chargée de mission Manche inclusive ou à poser toutes vos questions. Vous pouvez également soumettre vos projets inclusifs afin qu'ils paraissent dans un futur numéro.

Ses coordonnées :

Mme Alexandra Dumas

Tél : 06.17.29.83.83

Mail : alexandra.dumas@manche.fr